

LE QUINOA, UNE CULTURE SANS GLUTEN AU BAS-ST-LAURENT

Lise Dubé et Julie Pelletier

Projet : IA215450

Durée : 04/2015 – 05/2016

FAITS SAILLANTS

Le projet a permis de constater les faits suivants : le quinoa exprime un potentiel agronomique intéressant sous nos conditions. La variété Oro de Valley se distingue par un rendement moyen de 1 036 kg/ha et pouvant aller jusqu'à 1 771 kg/ha de grains nettoyés. Le projet a permis de cerner la régie agronomique du quinoa sur plusieurs points : il est préférable de le semer en rangs, de le semer tôt en saison, il est peu compétitif par rapport aux mauvaises herbes (surtout du semis au stade végétatif), il est sensible aux attaques des ravageurs tels que la punaise terne et l'altise (surtout si ces attaques surviennent au stade végétatif et même à la récolte). Le quinoa semble réagir favorablement au fractionnement de l'azote en régie conventionnelle, mais cela ne se traduit pas nécessairement par un rendement supérieur à la récolte. En régie biologique, il semblerait préférable d'appliquer les doses requises d'azote avant le semis. Le projet a permis de constater que le moment de récolte nécessite une vigilance accrue. Il est possible de récolter directement le quinoa avec une batteuse à céréale conventionnelle ou de l'andainer. Le haut taux d'humidité du quinoa à la récolte nécessite un séchage avant de procéder au nettoyage du grain. Le projet a permis de constater qu'il est difficile pour les producteurs de se procurer de la semence sur une base commerciale. Le projet a permis de constater que la maîtrise de la régie agronomique nécessitera d'autres projets afin de valider les résultats obtenus en petites parcelles. L'estimation du rendement économique à plus de 900 \$/hectare suscitera certainement un intérêt afin de cultiver du quinoa au Bas-St-Laurent.

OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

Évaluer la faisabilité technique et économique de la culture de quinoa au Bas-St-Laurent. Spécifiquement, déterminer la régie agronomique optimale du quinoa sur les aspects suivants : 2 dates de semis, 2 modes de semis (en rang, à la volée), 2 modes de culture (champ versus sous tunnel), le contrôle des mauvaises herbes, identifier les ravageurs, les maladies et les moyens de lutte, tester la fertilisation, évaluer le rendement agronomique et économique ainsi que la qualité du quinoa. Le projet a été réalisé sur 2 ans et sur 3 sites différents. Sur les 3 sites, 2 sites étaient en régie conventionnelle et un site était en régie biologique. Au total, 3 producteurs ont participé au projet.

RETOMBÉES SIGNIFICATIVES POUR L'INDUSTRIE

Le quinoa est l'une des plus anciennes denrées cultivées sur la planète. La demande grandissante pour des produits sans gluten en Amérique du Nord donne au secteur agricole et agroalimentaire québécois l'occasion d'en exploiter le potentiel commercial. Le marché des produits transformés sans gluten a explosé depuis les dernières années. On évalue à 90 millions de dollars le marché des produits sans gluten au Canada.

L'offre d'un quinoa cultivé au Québec permettra aux revendeurs et transformateurs alimentaires québécois d'améliorer les problèmes récurrents d'approvisionnement et de qualité que l'on connaît présentement avec les fournisseurs sud-américains.

Pour les producteurs, l'introduction d'une culture de diversification est intéressante en plus d'offrir la possibilité d'améliorer la rentabilité économique des entreprises agricoles. Il demeure que les résultats du présent projet ont permis de constater qu'il y est possible d'atteindre des rendements agronomiques et économiques intéressants au point de stimuler et convaincre les producteurs à poursuivre sur une plus grande échelle les essais de cette culture prometteuse en champ.

POINT DE CONTACT

Nom du responsable du projet : Lise Dubé

Téléphone : 418 899-1212

Télécopieur : 418 899-2260

Courriel : ldube@hotmail.com

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Ces travaux ont été réalisés grâce à une aide financière du Programme Innov'Action agroalimentaire, un programme issu de l'accord du cadre Cultivons l'avenir 2 conclu entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et Agriculture et Agroalimentaire Canada.